



Défiscalisation : le succès des Sofica est-il justifié ?

Investir dans une Sofica pour soutenir le 7e art et la création audiovisuelle française ouvre droit à un avantage fiscal de 48 %. Reste que le succès de ces œuvres s'avère aléatoire et donne, au bout du compte, des performances souvent en demi-teinte. Dans la panoplie des placements défiscalisants, la Sofica occupe une place singulière. Créé en 1985 par les pouvoirs publics, ce véhicule financier propose aux épargnants de soutenir la création cinématographique et audiovisuelle française. Et pour drainer l'épargne des Français vers cette industrie gourmande en capitaux, l'Etat propose une appétissante carotte fiscale, à savoir un taux de 48 % de réduction d'impôt sur le montant investi, dans la double limite de 25 % du revenu net global et de 18.000 € par an

« Reste que ce généreux avantage fiscal n'a rien d'anodin, car ce placement est risqué en raison d'un scénario à géométrie variable », insiste Tommy Pierre Pollet, directeur de l'offre financière chez Selexium. Parmi les œuvres financées par la Sofica, si l'une d'elles se révèle un blockbuster, la performance est susceptible d'être au rendez-vous. En revanche, si les diffusions se révèlent sans éclat ou ne rencontrent pas leur public, c'est souvent la perte assurée. « Il y a un risque qui porte à la fois sur le volet de distribution de l'œuvre et aussi sur celui de la production », indique un spécialiste.

« Au bout du compte, ce que l'on a gagné en avantage fiscal est souvent plus qu'effacé par la perte en capital », reconnaît Guillaume Pietruschi, directeur de l'offre chez BNP Paribas Banque Privée. Ce résultat souvent « décevant » ne se cristallise qu'à la dissolution de la Sofica, soit 6 à 10 ans après la souscription. « Et durant cette période d'immobilisation des fonds, l'investisseur ne perçoit que peu ou pas d'intérêts, ni de rendement », rappelle Valérie Bentz, responsable des études patrimoniales de l'UFF.

Nouveautés 2021

Face au côté aléatoire qui tient au succès ou au fiasco d'une œuvre, certains professionnels du patrimoine refusent de conseiller ce placement. En outre, la Sofica n'est pas facile d'accès, car distribuée au compte-gouttes, rareté qui contribue d'ailleurs à entretenir l'envie des souscripteurs. Chaque année, une « short list » de véhicules fait l'objet d'un double agrément de Bercy et du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Et on retrouve régulièrement des générations de produits émanant des mêmes sociétés de gestion spécialisées (Cinéma, Sofitvciné).

Reste que, cette année, on relève deux nouveautés. D'abord, l'enveloppe globale, qui avoisine presque toujours 63 millions d'euros, a été majorée et s'établit à 73 millions d'euros afin de soutenir la création française, secouée par la crise sanitaire. « Cela reste quand même peu », affirme Florent Issert, consultant chez Equance. « Selon les derniers chiffres de Bercy, le nombre de foyers en ayant souscrit était de 7.300 en 2018 et de 6.786 en 2017 pour un montant moyen investide 8.600 euros », précise **Christèle Biganzoli**, fondatrice de **Ritchee**.

Ce montant discrétionnaire est souvent pré-réserve par les banques privées pour une poignée de leurs clients friands de cet investissement différenciant. Ensuite, un nouvel acteur fait cette année son entrée dans un cercle d'opérateurs restreint et inchangé depuis quatre ans. Ainsi, la plateforme Linxéa, associée à la société de gestion Entourage Gestion, a lancé en octobre le premier millésime d'« Entourage Sofica ».

Ce véhicule nouvelle génération, dont Linxéa assure la distribution exclusive, prévoit de financer les productions cinématographiques et audiovisuelles de Mediawan, la société



co fondée par le trio Pierre-Antoine Capton, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, qui produit des émissions et compte dans son catalogue de nombreux films (« BAC Nord », « Le Prénom ») et plusieurs séries (« Dix pour Cent », « HPI » et « Clem »).

Dans un contexte où les épargnants sont en quête de sens et d'investissement à impact, la Sofica a le mérite de financer du concret, à savoir participer à l'élaboration d'un film, d'un documentaire ou d'un film d'animation destiné à être diffusé au cinéma, à la télévision et sur tous les autres écrans via les plateformes numériques de streaming, de locations ou d'achats.

Laurence Boccara

